

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 746

27 mars 2013

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS	35762	BCK Luxembourg S.à r.l.	35799
ABN AMRO Multi-Manager Funds	35779	Beckman Coulter Holding S.à r.l.	35796
AB Sciex Finance S.à r.l.	35778	Beckman Finance S.à r.l.	35796
Aemme Electronics S.A.	35782	Belfond (Luxembourg) Sàrl	35795
Aesa S.à r.l.	35766	Bezons Parc (Lux) S.à.r.l.	35788
Afrodite S. à r.l.	35782	Blackburn International Luxembourg	35801
Agri Eco Land S.A.	35783	Bosscom	35805
Alcuilux Desox S.A.	35767	Bosscom	35804
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	35770	BSN medical Luxembourg Finance Hold- ing S.à r.l.	35805
Alscot Sàrl	35779	BSN medical Luxembourg Finance Hold- ing S.à r.l.	35808
Altradius S.A.	35787	Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l.	35808
Amberlux S.A.- SPF	35787	Caspary S.A.	35792
A & M Consulinvest SA	35762	Castalie S.à r.l.	35797
Ardennes Investments S.à r.l.	35771	Eoxis Holding S.A.	35801
ARE Deichtor S.à r.l.	35783	Global Sponsoring & Promotion S.A.	35806
Arlux Investments Sàrl	35787	Suite S.A.	35762
Artic Holding S.A.	35791	TECH FIN Luxembourg	35771
Assi-Travel S.A.	35792	Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l.	35767
Athena Equity Trading S.à r.l.	35773	Wind Infrastructure Holding S.à r.l.	35774
Azelis S.A.	35773		
BCK Holdings S.à r.l.	35800		

A & M Consulinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 80.947.

—
Extrait de l'assemblée générale du 5 juillet 2012

L'Assemblée constate que la dénomination sociale de son Commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B.56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013024370/13.

(130029732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 113.948.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 19 février 2013, les administrateurs de Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV – FIS décident d'accepter la démission de Tonny Nielsen de son poste d'administrateur avec effet au 19 février 2013.

Conformément au prescrit d'article 51 de la loi du 10 août 1915, les administrateurs décident de pouvoir à leur remplacement et nomment en qualité d'administrateur:

Mme Claire George, né le 06/12/1976 à Southhampton, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Bow Bells House, One Bread Street, EC4M 9HH London, Royaume-Uni, comme administrateur de la société avec effet au 19 février 2013.

Cette décision sera soumise à la ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Elisabeth Weiland
- Claire George
- Charlie Macrae
- Pertti Vanhanen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 février 2013.

Pour Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013024374/27.

(130029873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Suite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 72.689.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch/Alzette, Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SUITE S.A.", a société anonyme, having its registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG, trade register Luxembourg section B number 72.689 (the "Company"), incorporated by deed dated on November 19th, 1999 before Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 57 of January 18th, 2000 and whose Articles of Association have been amended last time by deed on November 22nd, 2010 before the undersigned notary, published in the Memorial C number 689 of April 11th, 2011.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the three hundred ten (310) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Redomiciliation of the Company from Luxembourg to the Republic of Cyprus, and relevant requests to the competent authorities of Luxembourg and Cyprus, and adoption in Cyprus of the name of "SUITE LIMITED", pursuant to the applicable legislation.

2. Change of the legal seat and registered office of the Company in Cyprus at Griva Digeni 115, Trident Centre, P.C. 3101 Limassol.

3. Resignation of the current Directors, and discharge to be given to them for the execution of their mandate until this date.

4. Resignation of the current Statutory Auditor, and discharge to be given to him for the execution of his mandate until this date.

5. Appointment of the company Growthpoint Holdings Limited, with legal seat at Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101, Limassol, Cyprus, of the company Garaom Ventures Limited with legal seat at Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101, Limassol, Cyprus, and of the company FMS Services S.A. with legal seat at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, as new Directors of the Company, who shall be in charge of the Management and Control of the Company in Cyprus.

6. Powers to be granted to any of Mr. Alexis Alexandrou, residing professionally at Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101 Limassol, Cyprus, with the authority to conclude any action necessary for the redomiciliation of the Company in the Republic of Cyprus.

7.- Empowerment of Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE and/or Mrs. Sophie HENRYON, both residing professionally at the office of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Cyprus.

8. Approval of the new articles of association of the Company which will be in force following the Company's redomiciliation in Cyprus.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolved in favor of the transfer of the Company's registered office, administrative and effective management seat from the Grand- Duchy of Luxembourg to Cyprus and to change the Company's nationality to Cyprus, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the resolute condition of non-registration of the Company at the Public Registry in Cyprus for whatsoever reason it can be.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law and that the Company requests by the competent Authorities of Cyprus the redomiciliation thereof within the Republic of Cyprus, with the name Suite Limited pursuant to article 354C of the Companies' Law of the Republic of Cyprus, as applicable.

The share capital shall not be modified and remain thirty one thousand euro (EUR 31.000) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each

The shareholders of the Company shall not change and will remain the following:

1. Mr. Giuseppe AGOSTONI, residing in Via Tamporiva n.20, Castagnola, Switzerland, owner of 158 shares;
2. The company Compagnia Fiduciaria Nazionale S.p.A. with legal seat in Galleria De Cristoforis, 3, Milan, Italy, owner of 152 shares.

Second resolution:

The General Meeting resolves to register the seat of the Company in Cyprus at Griva Digeni 115, Trident Centre, P.C. 3101 Limassol.

Third resolution:

The General Meeting accepts the resignation of the current Directors of the Company and, by special vote, gives discharge to them for the execution of their mandate until this date.

Fourth resolution:

The General Meeting accepts the resignation of the current Statutory auditor of the Company and, by special vote, gives discharge to him for the execution of his mandate until this date.

Fifth resolution:

The General Meeting hereby appoints Growthpoint Holdings Limited, with legal seat at Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101, Limassol, Cyprus, of the company Garaom Ventures Limited with legal seat at Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101, Limassol, Cyprus, and of the company FMS Services S.A. with legal seat at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, as new Directors of the Company, who shall be in charge of the Management and Control of the Company in Cyprus.

Sixth resolution:

The General Meeting hereby decides to grant to Mr. Alexis Alexandrou, residing professionally at Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101 Limassol, Cyprus, with the authority to conclude any action necessary for the redomiciliation of the Company in the Republic of Cyprus.

Seventh resolution:

The General Meeting empowers Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE and/or Mrs. Sophie HENRYON, both residing professionally at the office of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Cyprus.

Eighth resolution:

The General Meeting hereby approves its new articles of association which will be in force following the Company's re-domiciliation in Cyprus and are hereby attached.

Ninth resolution:

The meeting decides that copies of all documents relating to the company in Luxembourg shall be kept for a period of at least five years at its former registered office whereas the originals will be sent to the new registered office following the Company's new Board of Directors request.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUITE S.A.", ayant son siège social à 3, Avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.689 (la «Société»), constituée suivant acte reçu le 19 novembre 1999 par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 18 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 22 novembre 2010, par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 689 du 11 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Redomiciliation de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Chypre, et requêtes afférentes aux autorités du Grand-Duché de Luxembourg et de Chypre, et changement de la dénomination sociale de la société en SUITE LIMITED, suivant les normes applicables.

2. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: Griva Digeni 115, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre.

3. Démissions des Administrateurs, et décharge à donner à ces derniers pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4. Démissions du Commissaire aux Comptes, et décharge à donner à ce dernier pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

5. Nomination de la société Growthpoint Holdings Limited, avec siège social à Griva Digeni, 115, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre, de la société Garaom Ventures Limited, avec siège social à Griva Digeni, 115, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre, et de la société FMS Services S.A., avec siège social à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs de la Société, qui seront chargés de la gestion et du contrôle de la Société à Chypre.

6.- Pouvoir à accorder à Mr. Alexis Alexandrou, demeurant professionnellement à Griva Digeni, 115, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre, pour accomplir, toutes les formalités nécessaires à la redomiciliation de la société à Chypre.

7.- Attribution de tous pouvoirs à Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE et/ou Mme Sophie HENRYON, de l'Etude de Maître Francis Kessler, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Chypres.

8.- Approbation des nouveaux statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers Chypre, et de faire adopter par la Société la nationalité chypriote, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de la non-inscription de la Société aux Chypres.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, et que la société demande la ré-domiciliation aux autorités compétentes aux Chypres, avec la dénomination sociale de SUITE LUMITED, en conformité avec l'article 354C de la loi chypriote sur les sociétés.

Le capital social ne sera pas modifié et restera de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actionnaires de la société ne changeront pas et seront toujours:

1. Monsieur Giuseppe Agostoni, résidant à Castagnola, Suisse, Via Tamporiva n.20, détenant 158 actions;
2. La société Compagnia Fiduciaria Nazionale S.p.A., ayant siège social à Milan, Italie, Galleria De Cristoforis, 3, détenant 152 actions.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide que l'adresse du siège social sera fixée à Griva Digeni 115, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les démissions des Administrateurs et donne décharge pleine à ces derniers pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes et donne décharge pleine à ce dernier pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de nommer Growthpoint Holdings Limited, avec siège social à Griva Digeni, 115, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre, de la société Garaom Ventures Limited, avec siège social à Griva Digeni, 115, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre, et de la société FMS Services S.A., avec siège social à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs de la Société, qui seront chargés de la gestion et du contrôle de la Société à Chypre.

Sixième résolution:

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs à Mr. Alexis Alexandrou, demeurant professionnellement à Griva Digeni, 115, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre, pour accomplir, toutes les formalités nécessaires à la redomiciliation de la société à Chypre.

Septième résolution:

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE et/ou Mme Sophie HENRYON, de l'Etude de Maître Francis Kessler, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Chypre.

Huitième résolution:

L'assemblée approuve les nouveaux de la société tels qu'ils seront adoptés suite au transfert de la société vers la Chypre et tels qu'annexés au présent acte.

Neuvième résolution:

L'assemblée décide que les copies de tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social, et leurs originaux seront transmis au nouveau siège social, suivant les requêtes des nouveaux Administrateurs.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (€ 1.800,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2013. Relation: EAC/2013/155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020281/210.

(130023557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Aesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 170.000.

Par résolutions signées en date du 6 février 2013 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Leclercq, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 6 février 2013.

2. Nomination de Sara Speed, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet au 6 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013024377/15.

(130029575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Alcuilux Desox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R.C.S. Luxembourg B 143.064.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 12. Dezember 2012

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung,

- die Gesellschaft „INTERAUDIT“, mit Sitz in L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie 119, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg, unter der Nummer B 29.501, von ihrer Funktion als Wirtschaftsprüfer und somit auch von der ihr durch die Ordentliche Generalversammlung vom 24. Juli 2012, erteilten Auftrag, und zwar der Prüfung des Konzernabschlusses zum 31. Dezember 2012, in beidseitigem Einvernehmen, zu entbinden.

- die Gesellschaft „Fiduciaire Internationale S.A.“, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg, unter der Nummer B 34.813, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, zum neuen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu ernennen und sie mit der Prüfung des Konzernabschlusses zum 31. Dezember 2012, zu beauftragen.²

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 8. Februar 2013.

Für *ALCUILUX DESOX S.A.*

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013024382/21.

(130029546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.043.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- TIFFANY AND COMPANY, a company organized and existing under the laws of New York, United States, having its registered office at c/o 727 Fifth Avenue, New York, NY 10022, United States, and with tax ID number 13-1387680,

Hereby represented by Mr. Jean-Marc Delcour, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established on 21 December 2012; and

- TIFFANY & CO. INTERNATIONAL, a company organized and existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at c/o 727 Fifth Avenue, New York, NY 10022, United States and with tax ID number 06-1121421,

Hereby represented by Mr. Jean-Marc Delcour, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established on 21 December 2012,

together referred as (the "Shareholders").

The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the Shareholders holding together all the shares representing the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l." governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.043 and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 15 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3019, page 144873 on 29 December 2007 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that time.

The share capital of the Company is set at Fifty Thousand Euros (EUR 50,000.-) divided into Fifty Thousand (50,000) shares, with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The appearing parties, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of Fifty Thousand Euros (EUR 50,000.-) so as to bring it from the amount of Fifty Thousand Euros (EUR 50,000.-) to One Hundred Thousand Euros (EUR 100,000.-) by the

issuance of Fifty Thousand (50,000) new shares, with a par value of One Euro (EUR 1.-), together with total share premium of an amount of One Million Nine Hundred Thousand Euros (EUR 1,900,000.-), each share having the same rights and obligations as the existing shares;

b) Subscription and full payment of the Fifty Thousand (50,000) new shares by the current shareholders of the Company by contribution in kind of claims held by the current shareholders against the Company;

c) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company; and

d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of Fifty Thousand Euros (EUR 50,000.-) in order to raise it from its current amount of Fifty Thousand Euros (EUR 50,000.-) to One Hundred Thousand Euros (EUR 100,000.-) by creating and issuing Fifty Thousand (50,000) new shares having a par value of One Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares") together with a total share premium of an amount of One Million Nine Hundred Thousand Euros (EUR 1,900,000.-).

Subscription - Payment

The Shareholders, represented as stated here above, DECLARE to subscribe for the New Shares together with a total share premium of an amount of One Million Nine Hundred Thousand Euros (EUR 1,900,000.-), through the following contributions, in the following amounts and proportions:

- TIFFANY AND COMPANY, represented as stated here above, DECLARE to subscribe for Twenty-Five Thousand (25,000) New Shares, together with a total share premium of an amount of Nine Hundred Fifty Thousand Euros (EUR 950,000.) and to pay such New Shares, together with share premium by a contribution in kind, consisting in a claim of the amount of Nine Hundred Seventy-Five Thousand Euros (EUR 975,000.-) that TIFFANY AND COMPANY holds against the Company (the "Contribution 1"); et

- TIFFANY & CO. INTERNATIONAL, represented as stated here above, DECLARE to subscribe for Twenty-Five Thousand (25,000) New Shares, together with a total share premium of an amount of Nine Hundred Fifty Thousand Euros (EUR 950,000.) and to pay such New Shares, together with share premium by a contribution in kind, consisting in a claim of the amount of Nine Hundred Seventy-Five Thousand Euros (EUR 975,000.-) that TIFFANY & CO. INTERNATIONAL holds against the Company (the "Contribution 2").

The report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 21 December 2012 valued the Contribution 1 at Nine Hundred Seventy-Five Thousand Euros (EUR 975,000.-) and the Contribution 2 at Nine Hundred Seventy-Five Thousand Euros (EUR 975,000.-) (the "Company's Report").

The Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders RESOLVE to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- TIFFANY AND COMPANY, une société organisée et existant sous les lois de New York, Etats-Unis, ayant son siège social au c/o 727 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis et pour numéro d'identifiant fiscal 13-1387680,

ici représentée par Mr. Jean-Marc Delcour, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 21 décembre 2012; et

- TIFFANY & CO. INTERNATIONAL, une société organisée et existant sous les lois de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au c/o 727 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis et pour numéro d'identifiant fiscal 06-1121421,

ici représentée par Mr. Jean-Marc Delcour, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 21 décembre 2012;

ensemble désignées comme (les «Associés»).

Les dites procurations après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elles sont les Associés détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant le capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l.» régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.043 et constituée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3019, page 144873 le 29 décembre 2007 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société est fixé à Cinquante Mille Euros (EUR 50.000,-) divisé en Cinquante Mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de Un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et libérées.

Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ont reconnu être dûment informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Cinquante Mille Euros (EUR 50.000,-) de manière à le porter du montant de Cinquante Mille Euros (EUR 50.000,-) à Cent Mille Euros (EUR 100.000,-) par l'émission de Cinquante Mille (50.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de Un Euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission totale de Un Million Neuf Cent Mille Euros (EUR 1.900.000,-), chaque part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2) Souscription et paiement intégral des Cinquante Mille (50.000) nouvelles parts sociales par les actuels associés de la Société par un apport en nature de créances détenues par les actuels associés de la Société contre la Société;

3) Modification subséquente de l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société; et

4) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Cinquante Mille Euros (EUR 50.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de Cinquante Mille Euros (EUR 50.000,-) à Cent Mille Euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de Cinquante Mille (50.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de Un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales») avec une prime d'émission totale de Un Million Neuf Cent Mille Euros (EUR 1.900.000,-).

Souscription - Paiement

Les Associés, dûment représentés comme stipulé ci-dessus, DÉCLARENT souscrire aux Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission totale de Un Million Neuf Cent Mille Euros (EUR 1.900.000,-), par les apports suivants, dans les montants et proportions:

- TIFFANY AND COMPANY, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DÉCLARE souscrire à Vingt-Cinq Mille (25.000) Nouvelles Parts Sociales, avec une prime d'émission totale de Neuf Cent Cinquante Mille Euros (EUR 950.000,-) par un apport en nature, consistant en une créance d'un montant de Neuf Cent Soixante Quinze Mille Euros (EUR 975.000,-) que TIFFANY AND COMPANY détient contre la Société (l'«Apport 1»);

- TIFFANY & CO. INTERNATIONAL, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DÉCLARE souscrire à Vingt-Cinq Mille (25.000) Nouvelles Parts Sociales, avec une prime d'émission totale de Neuf Cent Cinquante Mille Euros (EUR 950.000,-) par un apport en nature, consistant en une créance d'un montant de Neuf Cent Soixante Quinze Mille Euros (EUR 975.000,-) que TIFFANY & CO. INTERNATIONAL détient contre la Société (l'«Apport 2»).

Le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 21 décembre 2012 évalue l'Apport 1 à Neuf Cent Soixante Quinze Mille Euros (EUR 975.000,-) et l'Apport 2 à Neuf Cent Soixante Quinze Mille Euros (EUR 975.000,-) (le «Rapport de la Société»).

Le Rapport de la Société, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés DECIDENT de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à deux mille sept cents euros (EUR 2.700.-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Delcour, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2013. Relation: EAC/2013/158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020288/164.

(130023556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 219.149.245,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Extrait des contrats de cession de parts de la société du 25 janvier 2013

En vertu des actes de transfert de parts, datés du 25 janvier 2013, TDR Capital Nominees Limited a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 1 part sociale ordinaire à TDR Capital II 'A' L.P., société de droit anglais ayant son siège social au One Stanhope Gate, W1K 1AF London, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro LP11359, avec effet immédiat.

- 1 part sociale ordinaire à TDR Capital II 'B' L.P., société de droit anglais ayant son siège social au One Stanhope Gate, W1K 1AF London, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro LP11360, avec effet immédiat.

- 1 part sociale ordinaire à TDR Capital II 'C' L.P., société de droit anglais ayant son siège social au One Stanhope Gate, W1K 1AF London, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro LP11361, avec effet immédiat.

- 1 part sociale ordinaire à TDR Capital II Associates L.P., société de droit anglais ayant son siège social au One Stanhope Gate, W1K 1AF London, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro LP11362, avec effet immédiat.

- 1 part sociale ordinaire à TDR Capital General Partner II L.P., société de droit anglais ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro SL5779, avec effet immédiat.

- 1 part sociale ordinaire à TDR Capital Co-Investment L.P., société de droit anglais ayant son siège social au One Stanhope Gate, W1K 1AF London, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro LP8574, avec effet immédiat.

- 1 part sociale ordinaire à TDR Capital Algeco/Scotsman L.P., société de droit anglais ayant son siège social au One Stanhope Gate, W1K 1AF London, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro LP012515, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013024383/34.

(130029666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Ardennes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.019,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.130.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 15 février 2013 que:

Barclays Bank PLC, une société ayant son siège social au 1, Churchill Place, bâtiment Canary Wharf, GB – E14 5HP Londres, au Royaume-Uni et ayant le numéro d'immatriculation 01026167, a transféré toutes les onze mille (11.000) parts sociales ordinaires ainsi que les quatre mille dix-neuf (4.019) parts sociales privilégiées qu'elle détenait dans le capital social de la société Ardennes Investments S.à r.l. à Mersch Investments Partnership LLP, une société ayant établi son siège social au 1201 North Market Street, 18th Floor, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée avec le Delaware Secretary of State sous le numéro 5259957

Barclays Bank PLC ne détient donc plus aucune part sociale ordinaire et plus aucune part sociale privilégiée dans le capital social de la société Ardennes Investments S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2013.

Référence de publication: 2013024387/19.

(130030135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

TECH FIN Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.963.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TECH FIN, société à responsabilité limitée de droit français, sise à F-57070 Metz, 9, Rue Pierre Simon de Laplace (France), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 789 770 682, ici représenté par son gérant en fonction Monsieur Thierry SANTARELLI, Dirigeant de sociétés, né à Dakar (Sénégal), le 07 mars 1964 demeurant à F-57070 Metz, 10, Rue Saint Maximin, France, lui-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de TECH FIN Luxembourg (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet:

- la consultance en informatique
- l'élaboration, la mise en location et la vente de progiciels et logiciels ainsi que toutes activités annexes, connexes ou accessoires.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, TECH FIN, pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 1.050,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. - L'adresse du siège social est établie à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
2. - Monsieur Thierry SANTARELLI, Dirigeant de sociétés, né à Dakar (Sénégal), le 07 mars 1964 demeurant à F-57070 Metz, 10, Rue Saint Maximin, France, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. - La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry SANTARELLI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2013. Relation GRE/2013/497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013020303/114.

(130023873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Athena Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 164.265.

Par résolutions signées en date du 6 février 2013 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 6 février 2013.

2. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet au 6 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013024389/15.

(130029810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 48.595.395,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

Extrait des résolutions du 27 Novembre 2012 et du 17 Décembre 2012

Ont été nommés en tant que délégués à la gestion journalière:

- Mr Hans-Joachim Müller ayant pour adresse professionnelle Am Hochwald 19, 82319 Starnberg, Allemagne;

- Mr Martin Hollenhorst ayant pour adresse professionnelle Gudrunweg 6, 65193 Wiesbaden.
- Mr Laurent Nataf ayant pour adresse professionnelle 19 rue de la Pompe, 75116 Paris, France.

Les mandats des nouveaux délégués à la gestion journalière iront jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Il résulte également des résolutions prises par les actionnaires en date du 27 Novembre 2012, que Deloitte SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été renommé Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Février 2013.

Pour Azelis S.A.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2013024393/24.

(130030148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Wind Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.976.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn,

am einunddreißigsten Tag des Monats Januar.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„FP Lux Investments S.A. SICAV-SIF - Wind Infrastructure I", ein Teilfonds einer Aktiengesellschaft ("Société Anonyme") in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital-spezialisierter Investmentfonds ("Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé") mit Sitz in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

vertreten durch Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 14. Januar 2013 in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg ausgestellt wurde.

Die Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar, bleibt dieser Urkunde als Anlage beigelegt, um mit ihr registriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den Notar, die Satzung (die "Satzung") einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht ("Société à Responsabilité Limitée"), welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I. - Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Die Gesellschaft ist als „société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen (das „Gesetz von 1915") errichtet.

Sie führt den Namen „Wind Infrastructure Holding S.à r.l."

Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist, entweder direkt oder indirekt, der Erwerb, das Halten und die Veräußerung von Anteilen und Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, gleich in welcher Form, sowie die Verwaltung, die Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem, gleich in welcher Form, direkt oder indirekt die Anlage in, den Erwerb von, das Halten und die Veräußerung von jeglichen Vermögensgegenständen vornehmen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls jegliche Unterstützung, ob mittels Krediten, Garantien oder anderweitiger Mittel an ihre Tochtergesellschaften oder Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder an jegliche Gesellschaft die direkter oder indirekter Teilhaber der Gesellschaft ist oder an jegliche Gesellschaft die der gleichen Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehört (nachfolgend die "Angehörigen Gesellschaften") gewähren, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Tätigkeiten vornehmen, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde:

- Kredite in jeglicher Form aufnehmen oder sonstige Kreditfazilitäten nutzen oder Gelder aufbringen, insbesondere die (auf privater Basis stattfindende) Ausgabe von Anleihen, Schuldscheinforderungen und Darlehen oder sonstigen konvertierbaren oder nicht konvertierbaren Forderungs- oder Kapitalinstrumenten, sowie der Einsatz von Derivaten oder sonstigem;
- Geld vorstrecken, verleihen oder hinterlegen, Kredite gewähren, Anteile oder Aktien zeichnen, jede Form von Schuldverschreibungen erwerben, die von einem luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen ausgegeben werden, und zwar zu den Bedingungen, die als angemessen erachtet werden, mit Stellung von Sicherheiten oder ohne;
- Garantien übernehmen, Bürgschaften oder sonstige Formen von Sicherheiten stellen, sei es durch persönliche Sicherheiten, Pfandrechte oder teilweise oder vollständige Belastung des Unternehmens, oder der (bestehenden oder zukünftigen) Vermögenswerte, wobei diese Sicherheiten einzeln oder in Verbindung angewendet werden können, um jeder Form von Verpflichtungen der Gesellschaft oder der Angehörigen Gesellschaften innerhalb der Grenzen und in Übereinstimmung mit den Vorschriften des luxemburgischen Rechts nachzukommen.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen sowie generell alle Tätigkeiten vornehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig sind und Maßnahmen ergreifen, welche direkt oder indirekt der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Sitz der Gesellschaft Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern des Rates der Geschäftsführung, kann der Sitz der Gesellschaft gemäß dem jeweils anwendbaren Recht innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Des weiteren können Niederlassungen und Vertretungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Rates der Geschäftsführung gegründet werden.

Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls von höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt kann der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführung, durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital

Art. 4. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) und ist in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einhundert Euro (100.- EUR) je Gesellschaftsanteil, eingeteilt.

Art. 5. Gesellschaftsanteile. Jeder Anteil berechtigt zu einem Bruchteil des Gesellschaftsvermögen und der Profite im direkten Verhältnis zu der bestehenden Anteilzahl der Gesellschaft.

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Inhaber pro Anteil zulässt. Gemeinsame Co-Inhaber müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Die Gesellschaft wird durch das Ableben, die Einstellung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter nicht aufgelöst.

Art. 6. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern kann die Übertragung der Anteile an Drittpersonen „intervivos" nur nach Ermächtigung durch die Gesellschafterversammlung, gemäß Artikel 189 des Gesetzes von 1915, stattfinden. Eine solche Ermächtigung wird im Falle der Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern nicht benötigt.

Die Übertragung der Anteile an Drittpersonen „mortis causa" muss von drei Viertel der überlebenden Gesellschafter angenommen werden.

Art. 7. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, zu kaufen.

Kapitel III. - Geschäftsführung - Sitzungen des Rates der Geschäftsführung - Vertretung

Art. 8. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Der oder die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein. Der oder die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und „ad nutum" (ohne einen Grund zu nennen) den oder die Geschäftsführer abrufen und ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung sowie die Bedingungen der Ernennung eines jeden Geschäftsführers.

Art. 9. Sitzungen des Rates der Geschäftsführung. Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden diese den Rat der Geschäftsführung.

Sitzungen des Rates der Geschäftsführung können durch jeden einzelnen Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführung einberufen. Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen, welche im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, werden die Geschäftsführer acht Tage vor der Sitzung schriftlich einberufen.

Die Sitzung kann ohne vorherige Benachrichtigung ordnungsgemäß gehalten werden, falls sämtliche Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und sie erklären, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten.

Die Sitzung erfolgt an dem Ort, dem Tag und der Uhrzeit, welche im Einberufungsschreiben festgelegt sind. Sitzungen des Rates der Geschäftsführung finden grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg statt.

Auf die Einberufung kann durch die Zustimmung jedes Geschäftsführers verzichtet werden. Diese Zustimmung kann schriftlich oder per Fax oder durch jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Rates der Geschäftsführung festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jeder Geschäftsführer kann sich in jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, indem er ihn per Schreiben, Fax oder jedem anderen angemessenen Mittel zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei Geschäftsführer an der Sitzung teilnehmen.

Jeder und alle Geschäftsführer kann oder können an einer Sitzung via Telefon oder Videokonferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche die gegenseitige Verständigung aller teilnehmenden Personen gewährt, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Rates der Geschäftsführung als persönlich anwesend.

Die Beratungen und Entscheidungen des Rates der Geschäftsführung sind nur rechtskräftig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Entscheidungen des Rates der Geschäftsführung werden durch die Stimmenmehrheit der Mitglieder getroffen.

Umlaufbeschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Rates der Geschäftsführung unterzeichnet werden, sind gültig und verbindlich, als wären sie bei Gelegenheit einer einberufenen Sitzung gefasst worden. Die Unterschriften können auf einem einzigen Dokument erscheinen, aber auch auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses und diese Unterschriften können per Brief, Fax oder Telex erfolgen.

Art. 10. Vertretung. Hat die Gesellschaft einen alleinigen Geschäftsführer, so wird sie durch die alleinige Unterschrift dieses Geschäftsführers verpflichtet, hat sie mehrere Geschäftsführer dann durch die gemeinsame Unterschrift von zwei beliebigen Mitgliedern des Rates der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer, beziehungsweise haben die Geschäftsführer, die Befugnis, jegliche Handlungen unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft vorzunehmen, und jegliche Handlungen und Geschäfte auszuführen und zu genehmigen, die dem Gegenstand der Gesellschaft entsprechen, solange die Bestimmungen dieser Satzung eingehalten werden.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz von 1915 oder durch die Satzung der Gesellschaft für die Gesellschafterversammlung bestimmt sind, fallen in die Kompetenz des Rates der Geschäftsführung.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführer der Rat der Geschäftsführung, kann einen oder mehrere „ad hoc“ Bevollmächtigte mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführer der Rat der Geschäftsführung, wird die Verantwortlichkeiten und Vergütung (falls vorhanden), die Tätigkeitsdauer sowie alle weiteren erheblichen Bedingungen des Mandats des Bevollmächtigten bestimmen.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Der oder gegebenenfalls die Geschäftsführer haften nicht persönlich auf Grund ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, welche sie ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft gemäß den Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes von 1915 eingehen, solange diese nicht durch grobe Fahrlässigkeit, Betrug oder vorsätzliches Fehlverhalten begründet wurden.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlungen

Art. 12. Gesellschafterversammlungen. Solange das Gesellschaftskapital von einem alleinigen Gesellschafter gehalten wird, vereinigt dieser Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, hat jeder Gesellschafter das Recht, sich an gemeinsamen Entscheidungen zu beteiligen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Anteile hält.

Ein Gesellschafter darf bei Generalversammlungen der Gesellschafter durch einen Stellvertreter, der nicht selbst Gesellschafter zu sein braucht, teilnehmen, welchen er schriftlich oder per Telefax, Telegramm, Fernschreiben oder E-Mail ernannt hat (wenn der Gesellschafter eine juristische Person ist handelt er auf Generalversammlungen der Gesellschafter durch seine/n gesetzlichen Vertreter).

Sofern das Gesetz von 1915 oder die Regelungen dieser Satzung nichts Gegenteiliges vorsehen, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung durch die Stimmen der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, getroffen.

Abänderung der Satzung oder die Auflösung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, beschlossen werden.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung können, solange die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung, schriftlich per Umlaufbeschluss von allen Gesellschaftern gefasst werden. In einem solchen Fall werden den Gesellschaftern explizite Entwürfe der Beschlüsse zugesandt, welche dann von allen Gesellschaftern unterzeichnet werden. Schriftliche Beschlüsse, deren Unterschriften auf einer oder mehreren Kopien eines identischen Beschlusses erscheinen, sind ebenso verbindlich wie Beschlüsse, welche bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefasst worden sind.

Kapitel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung -

Art. 13. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Rat der Geschäftsführung in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Recht aufgestellt.

Art. 15. Einsicht der Gesellschafter. Am Gesellschaftssitz kann jeder der Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Gewinnverteilung - Rücklagen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzustellen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Dieses Erfordernis lebt jedoch wieder auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Reserve, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt, aus welchen Gründen auch immer, die Reserve angegriffen wurde.

Vorausgesetzt, dass Kapital auf Ebene der Gesellschaft zur Ausschüttung vorhanden ist und soweit gesetzlich und durch diese Satzung erlaubt, soll der Rat der Geschäftsführung die Ausschüttung von verfügbarem ausschüttbarem Kapital vorschlagen.

Die Entscheidung über Ausschüttungen und die Festsetzung der Höhe dieser Ausschüttungen wird von den Gesellschaftern/dem Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Regelungen des Artikels 12, Paragraph 2 vorgenommen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen können Vorschüsse auf Dividenden vor Ende des Geschäftsjahres unter den nachfolgenden Bedingungen durch Beschluss des Rates der Geschäftsführung ausgeschüttet werden:

- der Rat der Geschäftsführung stellt einen Zwischenabschluss auf;
- dieser Zwischenabschluss weist einen ausreichenden ausschüttbaren Betrag nach den gesetzlichen Bestimmungen auf, vorausgesetzt insbesondere, dass der Betrag, welcher ausgeschüttet werden soll (i) nicht den Betrag des seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten Gewinns, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Reserven, aber reduziert um den Verlustvortrag und um Beträge die in die gesetzliche oder satzungsmäßige Rücklage der Gesellschaft einzustellen sind, übersteigt und (ii) dass alle derart ausgeschütteten Beträge, die nicht dem tatsächlich erzielten Gewinn der Gesellschaft entsprechen, von dem Gesellschafter/den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Auflösung - Abwicklung

Art. 17. Auflösung. Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher gemäß den Bedingungen für Satzungsänderung gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 18. Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt. Diese werden durch die Gesellschafter, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen, ernannt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 19. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, findet das Gesetz von 1915 Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile wurden alle durch die Erschienene gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12'500.- EUR) ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf einen Betrag von ungefähr neunhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse der ersten Generalversammlung

Unmittelbar nach Gründung hat die Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf fünf (5) festgelegt.

b) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Zeit ernannt:

(i) Herr Ulrich L. Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, und mit beruflicher Anschrift in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

(ii) Herr Tobias Klein, geboren am 10. Mai 1965 in Düsseldorf, Deutschland, und mit beruflicher Anschrift in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

(iii) Herr Martin Brückner, geboren am 05. April 1974 in Lich und mit beruflicher Anschrift in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

(iv) Herr Michael Schröder-Castendyck, geboren am 30. Oktober 1950 in Hamburg und mit beruflicher Anschrift in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und

(v) Herr Yves Cheret, geboren am 01. Mai 1966 in Eupen, Belgien, und mit beruflicher Anschrift in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

c) Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises agréée, mit Sitz in 400 route d'Esch, L-1471 Luxemburg (RCS Luxemburg, Sektion B Nummer 65 477).

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet an dem Geschäftstag, an dem die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2013 gutgeheißen wird.

d) Sitz der Gesellschaft wird 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, sein.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LENNIG, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. Februar 2013. Relation: EAC/2013/1641. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013020350/236.

(130024157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.259.436.712,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.679.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 février 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Raghen Business Center 2, Belgique,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A.

- Monsieur Bert Ringel, prénomné.

- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B.

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme
 ATOZ SA
 Aerogolf Center - Bloc B
 1, Heienhaff
 L-1736 Sennigerberg
 Signature

Référence de publication: 2013024394/31.

(130029756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
 R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 20 septembre 2012

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Bernard WESTER de son poste d'administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer la personne suivante au poste d'administrateur de la Société avec effet 20 septembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Monsieur Derek RAMAGE, né le 2 avril 1966 à Haddington, Royaume-Uni et résidant professionnellement au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour ABN AMRO Multi-Manager Funds

Référence de publication: 2013024395/17.

(130030173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.955.745,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
 R.C.S. Luxembourg B 137.865.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (GrandDuchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Guy Hands, residing at Ocean House, Rue du Camp au Pretre, St Pierre du Bois, Guernsey, Channel Islands GY7 9DS (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Andreea Antonescu, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That he is the current sole shareholder of Alscot S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.865, incorporated by a deed of Me Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, dated 14 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1172 of 14 May 2008 page 56232 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 31 October 2012, by a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2990 of 10 December 2012, page 143511.

II. That the agenda of the meeting is the following:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount corresponding to EUR equivalent (rounded to full number) of Eleven Thousand British Pounds (GBP 11,000), on the basis of GBP/EUR exchange rate as at or around the date of such capital increase, by the issuance of new shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales) for an aggregate nominal amount corresponding to EUR equivalent (rounded to full number) of Eleven Thousand British Pounds (GBP 11,000), (the "New Shares");

b) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares (parts sociales) by contribution in cash by the current sole shareholder;

c) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association;

d) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of Thirteen Thousand Four Hundred and Forty-Eight Euros (EUR 13,488) so as to raise it from its current amount of One Million Nine Hundred and Forty-Two Thousand Two Hundred and Ninety-Seven Euro (EUR 1,942,297) represented by One Million Nine Hundred and Forty-Two Thousand Two Hundred and Ninety-Seven (1,942,297) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, to One Million Nine Hundred and Fifty-Five Thousand Seven Hundred and Forty-Five Euro (EUR 1,955,745).

The Sole Shareholder acknowledges that the amount of Thirteen Thousand Four Hundred and Eighty-Eight Euros (EUR 13,488) represents the Euro denominated equivalent (rounded to full number) of the amount of Eleven Thousand British Pounds (GBP 11,000), as per the GBP/EUR exchange rate of 1.22624 as at 8 January 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to issue Thirteen Thousand Four Hundred and Eighty-Eight (13,488) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each and the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Andreea Antonescu, acting in her capacity as attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, for Thirteen Thousand Four Hundred and Eighty-Eight (13,488) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each and the same rights and obligations as the existing shares and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by contribution in cash of Thirteen Thousand Four Hundred and Eighty-Eight Euros (EUR 13,488).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of Thirteen Thousand Four Hundred and Eighty-Eight Euros (EUR 13,488).

Third resolution

The Sole Shareholder decides to accept the subscription and full payment of Thirteen Thousand Four Hundred and Eighty-Eight (13,488) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each, by the Sole Shareholder by a contribution in cash and to allocate such shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at One Million Nine Hundred and Fifty-Five Thousand Seven Hundred and Forty-Five Euro (EUR 1,955,745) represented by One Million Nine Hundred and Fifty-Five Thousand Seven Hundred and Forty-Five (1,955,745) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Guy Hands, résidant Ocean House, Rue du Camp au Pretre, St Pierre du Bois, Guernsey, Channel Islands GY7 9DS Associé Unique»),

ici représenté par Maître Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique actuel d'Alscot S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.865, constituée par un acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1172 du 14 Mai 2008 page 56232 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 octobre 2012, par un acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr 2990 du 10 décembre 2012 page 143511.

II. Que l'ordre du jour l'assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant correspondant à l'équivalent en EUR (arrondi à un chiffre rond) de Onze Mille Livres Sterling (GBP 11.000), sur base du taux de change GBP/EUR approximativement à la date d'une telle augmentation de capital par l'émission de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes pour un montant nominal total correspondant à l'équivalent en EUR (arrondi à un chiffre rond) de Onze Mille Livres Sterling (GBP 11.000) (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b) Souscription et paiement intégral à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises par contribution en numéraire de l'associé unique actuel;

c) Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts; and

d) Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Treize Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Huit Euro (EUR 13.488) pour le porter de son montant actuel de Un Million Neuf Cent Quarante-Deux Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept Euros (EUR 1.942.297) représenté par Un Million Neuf Cent Quarante-Deux Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept (1.942.297) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de Un Million Neuf Cent Cinquante-Cinq Mille Sept Cent Quarante-Cinq Euros (EUR 1.955.745).

L'Associé Unique reconnaît que le montant de Treize Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Huit Euro (EUR 13.488) représente l'équivalent libellé en Euros (arrondi à un chiffre rond) du montant de Onze Mille Livres Sterling (GBP 11.000), conformément au taux de change GBP/EUR de 1.22624 du 8 janvier 2012.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre Treize Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Huit (13.488) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite Andreea Antonescu, agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à Treize Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Huit (13.488) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire de Treize Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Huit Euro (EUR 13.488).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale Treize Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Huit Euro (EUR 13.488) se trouve à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de Treize Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Huit (13.488) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par l'Associé Unique par un apport en numéraire et d'allouer des telles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à Un Million Neuf Cent Cinquante-Cinq Mille Sept Cent Quarante-Cinq Euros (EUR 1.955.745) représenté par Un Million Neuf Cent Cinquante-Cinq Mille Sept Cent Quarante-Cinq (1.955.745) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 janvier 2013. Relation: EAC/2013/679. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020395/155.

(130024498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Aemme Electronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.440.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 18 Février 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Le siège social de la société est transféré au 18, Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013024397/12.

(130030101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.129.475,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 février 2013 au siège social de la société, il a été décidé de révoquer avec effet immédiat la société Alter Audit Sàrl, réviseur d'entreprises, enregistré au RCSL sous le n. 110675.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2013024398/15.

(130030093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Agri Eco Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 175.253.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privée en date du 23 janvier 2013 au siège de la société, qu'il a été procédé comme suit:

1. D'accepter les démissions des personnes suivantes de leurs postes d'administrateurs:

- La société «A Q Invest BVBA», avec siège social à B-1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 273, représentée par son administrateur, Monsieur Alain Parthoens, né le 23 septembre 1959 à Liège, Belgique, demeurant à Hazelaan 9 B-3080 Tervuren;

- Monsieur Alain Marlière, né le 2 octobre 1947 à Sfax, Belgique, demeurant à Avenue Marie de Hongrie 6 B-1300 Wavre;

- La société «Recover SA», avec siège social à B-4020 Liège, 13/42, quai Van Beneden B-4020 Liège, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jacques Seron, né le 14 mai 1947 à Angleur, Belgique, demeurant à 13/42, quai Van Beneden B-4020 Liège

2. De nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2018:

- Madame Sylvie PORTENSEIGNE, née le 10 mai 1962 à Nancy, France, ayant son adresse privée ou professionnelle au 11a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Albert DELHAYE, né le 10 mai 1944 à Rochefort, Belgique, ayant son adresse privée ou professionnelle au 20, rue de Merdorpe, B-4219 Wasseiges;

- Monsieur Thierry BICHEL, né le 26 mai 1962 à Beckerich, Luxembourg, ayant son adresse privée ou professionnelle au 20, Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

3. De nommer Monsieur Albert DELHAYE, prénommé, en tant que Président du Conseil d'administration.

4. D'accepter la démission de PRICEWATERHOUSECOOPERS, R.C.S. Luxembourg B numéro 65.477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch de son poste de commissaire aux comptes.

5. De nommer Monsieur Eric BARAKOWSKY, né le 2 juillet 1978 à Moyeurvere, France, ayant son adresse privée ou professionnelle au 57, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2013024401/37.

(130029656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

ARE Deichtor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.000.001,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 163.238.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of January.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "ARE Deichtor S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.238 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Me Joseph Elvinger dated 26 August 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 27 October 2011 (number 2613, page 125378) (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time on 27 September 2011, and published in the Mémorial C dated 22 November 2011 (number 2848, page 136681).

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

who appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

I.- The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that 27,500,001 shares are represented at this meeting, representing 100 % of the share capital of the Company. The Shareholders declare having waived the convening formalities and requirements and being sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the issued share capital of the Company by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) so as to bring it from its current amount of twenty-seven million five hundred thousand one Euro (EUR 27,500,001.-) to twenty-seven million one Euro (EUR 27,000,001.-) by the cancellation of five hundred thousand (500,000) shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with reimbursement of the cancelled shares at their nominal value to the following shareholders in the following proportion:

- one hundred seventy-five thousand eight hundred and ten (175,810) shares to be reimbursed to Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (the "RCS") under number B 152571;

- eighty-four thousand one hundred and ninety (84,190) shares to be reimbursed to Alpina Real Estate Company II SCA, a Luxembourg société en commandite par actions, with registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the RCS under number B 150694;

- one hundred and twenty thousand (120,000) shares to be reimbursed to Germina Finance S.L., a Spanish limited liability company, with registered office at Finca La Gramanosa, Cami de Collblanc, E-8793 Avinyonet del Penedés and having the registration number B-62534557; and

- one hundred and twenty thousand (120,000) shares to be reimbursed to Guineu Immobles Suisse S.A., a Swiss company, having its registered office at 16, rue de Contamines, CH-1206 Genève and registered with the Registre de Commerce de Genève under number CH-660.2.206.998-1.

2. Waiver by Alpina Real Estate GP, a Luxembourg société anonyme, with registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the RCS under number B 150463, of the cancellation of its sole share held in the share capital of the Company and the related reimbursement of its sole share at its nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Amendment of article 5.1 of the Articles (Share Capital) to reflect the above -mentioned capital decrease.

4. Miscellaneous.

IV. After due and careful deliberation, the following resolution was taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decide to decrease the issued share capital of the Company by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) so as to bring it from its current amount of twenty-seven million five hundred thousand one Euro (EUR 27,500,001.-) to twenty-seven million one Euro (EUR 27,000,001.-) by the cancellation of five hundred thousand (500,000) shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (together the "Cancelled Shares").

The Cancelled Shares shall be cancelled with reimbursement at their nominal value to the following shareholders in the following proportion:

- one hundred seventy-five thousand eight hundred and ten (175,810) shares to be reimbursed to Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (the "RCS") under number B 152571;

- eighty-four thousand one hundred and ninety (84,190) shares to be reimbursed to Alpina Real Estate Company II SCA, a Luxembourg société en commandite par actions, with registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the RCS under number B 150694;

- one hundred and twenty thousand (120,000) shares to be reimbursed to Germina Finance S.L., a Spanish limited liability company, with registered office at Finca La Gramanosa, Cami de Collblanc, E-8793 Avinyonet del Penedés and having the registration number B-62534557; and

- one hundred and twenty thousand (120,000) shares to be reimbursed to Guineu Immobles Suisse S.A., a Swiss company, having its registered office at 16, rue de Contamines, CH-1206 Genève and registered with the Registre de Commerce de Genève under number CH-660.2.206.998-1.

The Shareholders acknowledge the waiver by Alpina Real Estate GP, a Luxembourg société anonyme, with registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the RCS under number B 150463, of the cancellation of its sole share held in the share capital of the Company and the related reimbursement of its sole share at its nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 5.1 of the Articles (Share Capital) in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty-seven million one Euro (EUR 27,000,001.-) represented by twenty-seven million one (27,000,001) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder."

[...]"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des Associés (les "Associés") de "ARE Deichtor S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.238 (la "Société"), constituée par un acte notarié du notaire Me Joseph Elvinger en date du 26 Août 2011 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 octobre 2011 (numéro 2613, page 125378) (le "Mémorial C"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 septembre 2011, et publiés au Mémorial C le 22 novembre 2011 (numéro 2848, page 136681).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette.

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette.

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée, les procurations des Associés représentés et le nombres de leurs parts sociales figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence et ces procurations, sont signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, et resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de la liste de présence que: 27.500.001 parts sociales sont représentées à cette assemblée, représentant 100 % du capital social de la Société. Les Associés déclarent avoir renoncé aux formalités et exigences de convocation et être suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions cinq cent mille un Euro (EUR 27.500.001,-) à vingt-sept millions un Euro (EUR 27.000.001,-) par l'annulation de cinq cent mille (500.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et avec remboursement des parts sociales annulées à leur valeur nominale aux associés suivants et dans les proportions suivantes:

- cent soixante-quinze mille huit cent dix (175.810) parts sociales remboursées à Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social situé au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 152571;

- quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-dix (84.190) parts sociales remboursées à Alpina Real Estate Company II SCA, une société en commandite par actions luxembourgeoise ayant son siège social situé au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 150694;

- cent vingt mille (120.000) parts sociales remboursées à Germina Finance S.L., une société à responsabilité limitée espagnole ayant son siège social situé au Finca La Gramanosa, Cami de Collblanc, E-8793 Avinyonet del Penedés et ayant le numéro d'enregistrement B-62534557; et

- cent vingt mille (120.000) parts sociales remboursées à Guineu Immobles Suisse S.A., une société à responsabilité limitée suisse ayant son siège social situé au 6, rue de Contamines, CH-1206 Genève et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660.2.206.998-1.

2. Renonciation par Alpina Real Estate GP, une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social situé au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 150463, à l'annulation de son unique part sociale dans le capital social de la Société et au remboursement lié de son unique part sociale à une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts (Capital Social) afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

4. Divers.

IV. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions cinq cent mille un Euro (EUR 27.500.001,-) à vingt-sept millions un Euro (EUR 27.000.001,-) par l'annulation de cinq cent mille (500.000) parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les "Parts Sociales Annulées").

Les Parts Sociales Annulées seront remboursées aux associés suivants à leur valeur nominale dans les proportions suivantes:

- cent soixante-quinze mille huit cent dix (175.810) parts sociales remboursées à Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social situé au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 152571;

- quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-dix (84.190) parts sociales remboursées à Alpina Real Estate Company II SCA, une société en commandite par actions luxembourgeoise ayant son siège social situé au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 150694;

- cent vingt mille (120.000) parts sociales remboursées à Germina Finance S.L., une société à responsabilité limitée espagnole ayant son siège social situé au Finca La Gramanosa, Cami de Collblanc, E-8793 Avinyonet del Penedés et ayant le numéro d'enregistrement B-62534557; et

- cent vingt mille (120.000) parts sociales remboursées à Guineu Immobles Suisse S.A., une société à responsabilité limitée suisse ayant son siège social situé au 6, rue de Contamines, CH-1206 Genève et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660.2.206.998-1.

Les Associés prennent acte de la renonciation par Alpina Real Estate GP, une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social situé au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 150463, à l'annulation de son unique part sociale dans le capital social de la Société et au remboursement lié de son unique part sociale à une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société (Capital Social) afin de refléter la décision précédente, qui aura désormais la teneur suivante:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt-sept millions un Euro (EUR 27.000.001,-) représenté par vingt-sept millions un (27.000.001) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés" et chacun un "Associé."

Coûts et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/816. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020417/191.

(130024496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.295.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2013

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra à en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

ALTRADIUS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013024408/13.

(130029469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Amberlux S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 février 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 18 février 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour AMBERLUX S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013024409/22.

(130029949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Arlux Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.049.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement le 14 février 2013 et d'une résolution du conseil de gérance du même jour que:

1°) les personnes suivantes ont été rétablies dans leurs fonctions de gérants pour une durée de 6 ans, ce qu'ils ont dûment accepté.

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal – Forum Royal – 4^{ème} étage L-2449 Luxembourg - Gérant;

- Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal – Forum Royal – 4^{ème} étage L-2449 Luxembourg - Gérant;

Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

2°) le siège social a été rétabli au 25 B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013024412/19.

(130030186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Bezons Parc (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 788.166,83.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.482.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) European Property Partners L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (the Shareholder),

here represented by Ms Josiane MEISSENER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Washington DC, USA, on January 15th, 2013; and

2) European Property Partners XII L.L.C., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (European Property Partners XII L.L.C.),

here represented by Ms Josiane MEISSENER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Washington DC, USA, on January 15th, 2013.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Bezons Parc (Lux) S.à.r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.482, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated March 3rd, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 404 dated June 4th, 1998, amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing at Remich, dated August 23rd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2002 dated October 25th, 2006.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

(1) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 775,665.93 by an amount of EUR 12,500.90 to an amount of EUR 788,166.83 by the issuance of 410 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 30.49 each;

(2) Subscription to the new shares referred to in item (1) in cash by European Property Partners XII L.L.C. and payment in full of the aggregate subscription price of EUR 12,500.90;

(3) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (1) above with grant of a power of attorney to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

(4) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.90 (twelve thousand five hundred euro and ninety cent) from its current amount of EUR 775,665.93 (seven hundred seventy-five thousand six hundred sixty-five euro and ninety-three cent), represented by 25,440 (twenty-five thousand four hundred and forty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 30.49 (thirty euro and forty-nine cent) each, to an amount of EUR 788,166.83 (seven hundred eighty-eight thousand one hundred sixty-six euro and eighty-three cent), represented by 25,850 (twenty-five thousand eight hundred and fifty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 30.49 (thirty euro and forty-nine cent) each, via the issuance of 410 (four hundred and ten) new ordinary shares, having a par value of EUR 30.49 (thirty euro and forty-nine cent) each (the New Shares).

The Shareholder resolves that the New Shares shall be entirely subscribed by European Property Partners XII L.L.C..

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder and European Property Partners XII L.L.C. will hold respectively 25,440 (twenty-five thousand four hundred and forty) and 410 (four hundred and ten) ordinary shares of the Company.

Second resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following intervention for the subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Intervention - Subscription - Payment

European Property Partners XII L.L.C., declares to subscribe in cash to 410 (four hundred and ten) New Shares having a nominal value of EUR 30.49 (thirty euro and forty-nine cent) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of EUR 12,500.90 (twelve thousand five hundred euro and ninety cent).

The Shareholder acknowledges that the cash payments in consideration for the issuance of the New Shares in the aggregate amount of EUR 12,500.90 (twelve thousand five hundred euro and ninety cent) are allocated in their entirety to the share capital account.

The aggregate amount of EUR 12,500.90 (twelve thousand five hundred euro and ninety cent) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the notary expressly bears witness to it.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any employee of Interconsult, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 788,166.83 (seven hundred eighty-eight thousand one hundred sixty-six euro and eighty-three cent) represented by 25,850 (twenty-five thousand eight hundred and fifty) shares. »

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) European Property Partners L.L.C., une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19801, (Etats-Unis d'Amérique), (ci-après l'Associé),

ici représentée par Madame Josiane MEISSNER, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée Washington DC (Etats-Unis d'Amérique) le 15 janvier 2013; et

2) European Property Partners XII L.L.C., une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19801, (Etats-Unis d'Amérique) (European Property Partners XII L.L.C.),

ici représentée par Madame Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée Washington DC (Etats-Unis d'Amérique) le 15 janvier 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Bezons Parc (Lux) S.à.r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 63.482, constituée selon un acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 30 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°404 du 4 juin 1998, modifié plusieurs fois et en dernier lieu selon un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, du 23 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2002 en date du 25 octobre 2006.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 12.500,90 (douze mille cinq cents euros et quatre-vingt-dix centimes) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 775.665,93 (sept cent soixante-quinze mille six cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-treize centimes) à un montant de EUR 788.166,83,- (sept cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-trois centimes) par voie d'émission de 410 (quatre cent dix) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 30,49 (trente euros et quarante-neuf centimes) chacune;

(2) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (1) ci-dessus par European Property Partners XII L.L.C. et libération intégrale du prix total de souscription de EUR 12.500,9 (douze mille cinq cents euros et neuf centimes);

(3) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués au point (1) ci-dessus avec pouvoir donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé d'Interconsult, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

(4) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 12.500,90 (douze mille cinq cents euros et quatre-vingt-dix centimes) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 775.665,93 (sept cent soixante-quinze mille six cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-treize centimes) représenté par 25.440 (vingt-cinq mille quatre cent quarante) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 30,49 (trente euros et quarante-neuf centimes), à un montant de EUR 788.166,83 (sept cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-trois centimes), représenté par 25.850 (vingt-cinq mille huit cent cinquante) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 30,49 (trente euros et quarante-neuf centimes), par voie d'émission de 410 (quatre cent dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 30,49 (trente euros et quarante-neuf centimes) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

L'Associé décide que les Nouvelles Parts Sociales seront intégralement souscrites par European Property Partners XII L.L.C..

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé et European Property Partners XII L.L.C. détiendront respectivement 25.440 (vingt-cinq mille quatre cent quarante) et 410 (quatre cent dix) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention suivante concernant la souscription aux Nouvelles Parts Sociales et la libération intégrale du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales, de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Paiement

European Property Partners XII L.L.C., déclare souscrire en numéraire à 410 (quatre cent dix) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 30,49 (trente euros et quarante-neuf centimes) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de EUR 12.500,90 (douze mille cinq cents euros et quatre-vingt-dix centimes).

L'Associé constate que les paiements en numéraire relatifs à l'émission des Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de EUR 12.500,90 (douze mille cinq cents euros et quatre-vingt-dix centimes) sont alloués dans leur intégralité au compte de capital social de la Société.

Le montant total de EUR 12.500,90 (douze mille cinq cents euros et quatre-vingt-dix centimes) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire instrumentant, et le notaire le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société ainsi que tout employé d' Interconsult, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 788.166,83 (sept cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-trois centimes) représenté par 25.850 (vingt-cinq mille huit cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 30,49 (trente euros et quarante-neuf centimes) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par son mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5288. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020434/180.

(130025032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Artic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.289.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 18 février 2013 il a été décidé:

- De transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 92, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Andrea Carini résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et président;

* Monsieur Benoît Dessy résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Paolo Panico résidant professionnellement au 92, Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg;

* Madame Catherine Dogat résidant professionnellement au 92, Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg;

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* la société Fiduciaire MEVEA S.à r.l., ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79262, de ses fonctions de commissaire aux comptes;

- De nommer comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet immédiat

* Monsieur Thierry Dogat, résidant professionnellement au 92, Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2013024414/29.

(130029608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Assi-Travel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.409.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ASSI-TRAVEL S.A., immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.409, de son adresse actuelle : 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013024417/11.

(130030088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Caspéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.998.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et unième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ASYRIS S.A. une société Anonyme, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.274 ici représentée par Madame Stefania Salinardi, employée privée, demeurant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé le 30 janvier 2013 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est établi une société anonyme sous la dénomination de CASPERY S.A. (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre agir en tant que gérant ou administrateur avec responsabilité limitée ou illimitée pour toutes dettes et obligations de sociétés ou toutes autres personnes juridiques qui sont directement ou indirectement sous le contrôle de la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes associés de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Le(s) administrateur (s) est(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est(seront) rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) est(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la seule signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le 1^{er} mardi du mois d'avril à 15 heures set pour la première fois en deux mille quatorze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

ASYRIS S.A., précitée	310 actions
TOTAL	310 actions

Les actions souscrites de trente et un mille euros (31.000,- EUR) ont été libérées à concurrence de 32,26% par des versements en espèces, soit dix mille euros (EUR 10.000,-), de sorte que la somme se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'Actionnaire Unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Georges-Emmanuel ROSMADE, gérant d'entreprise, né le 2 octobre 1976 à Paris 13e, demeurant au 1, Grand-Rue, à L-1665 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Visaka KIMARI, née le 22 mars 1961 à Phnom-Penh Cambodge demeurant professionnellement au 17, boulevard Royal à Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stefania Salinardi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} février 2013. LAC/2013/4935. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020490/177.

(130024672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Belfond (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.050.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement le 14 février 2013 et d'une résolution du conseil de gérance du même jour que:

1°) les personnes suivantes ont été rétablies dans leurs fonctions de gérants pour une durée de 6 ans, ce qu'ils ont dûment accepté.

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal – Forum Royal – 4^{ème} étage L-2449 Luxembourg - Gérant;

- Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal – Forum Royal – 4^{ème} étage L-2449 Luxembourg - Gérant;

Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

2°) le siège social a été rétabli au 25 B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013024439/19.

(130030185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Beckman Coulter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 69.032.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.341.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 février 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Ragheno Business Center 2, Belgique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A.

- Monsieur Bert Ringel, prénommé.

- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B.

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013024427/31.

(130029682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Beckman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 342.335.502,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.330.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 février 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Ragheno Business Center 2, Belgique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A.

- Monsieur Bert Ringel, prénommé.

- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B.

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013024428/31.

(130029468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Castalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.085.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company "Castalie S.à r.l." with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 87085 (the Company).

The aforesaid company was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Grand Duchy of Luxembourg, on April 8, 2002 published in the Mémorial C number 1052 on July 10, 2002

The meeting is presided by Mrs Géraldine NUCERA, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Anne LAUER, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

V. That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

Agenda:

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;

2. To appoint "Fairland Property Ltd" incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at Wickams Cay 1, PO BOX 3161 Road Town, Tortola, British Virgin Islands as Liquidator and to determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

3. Miscellaneous.

The General Meeting of the sole shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering themselves as duly constituted, have deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides the dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator the Company "Fairland Property Ltd" incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at Wickams Cay 1, PO BOX 3161 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator.

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 900,- EUR.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre

Par-devant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Castalie S.à r.l.» ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen L-2540, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.085 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg), en date du 10 décembre 2001 publié au Mémorial C numéro 570 du 12 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Mlle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mme Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

IV. Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination de «Fairland Property Ltd» ayant son adresse à Wickams Cay 1, PO BOX 3161 Road Town, Tortola, Des Vierges Britanniques comme liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
3. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations de la Présidente, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur la société «Fairland Property Ltd» constituée et régie sous les lois des Iles Vierges Britanniques le 14 octobre 2002, et ayant son adresse à Wickams Cay 1, PO BOX 3161 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, A. LAUER, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/902. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020491/140.

(130024639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

BCK Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.670.806,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.614.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 février 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Raghen Business Center 2, Belgique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A.

- Monsieur Bert Ringel, prénommé.
- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B.

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013024437/31.

(130029757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

BCK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.347.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 février 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Raghen Business Center 2, Belgique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A.

- Monsieur Bert Ringel, prénommé.
- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B.

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningeberg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013024436/31.

(130029755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Blackburn International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.905.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 04 février 2013

L'associé unique a décidé de nommer avec effet au 1^{er} février 2013, Madame Hanna Olga VARSZEGI, née le 17 janvier 1985 à Budapest (Hongrie) et demeurant à GYORI UT 6/B.3.ajto, 1123-Budapest, en tant que gérant de catégorie B de la Société, son mandat est à durée illimitée.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour: Blackburn International Luxembourg

Société à Responsabilité Limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013024442/18.

(130030074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Eoxis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.422.

—
L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EOXIS HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 134422, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 16 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné à la date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1615 du 10 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, Directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain BOZET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de sept cent cinquante mille Euros (750.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) à sept cent quatre-vingt-un mille Euros (781.000.- EUR), par la création de:

- six cent soixante-quinze mille (675.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune

- soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégories A») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

ayant les mêmes avantages que les actions existantes.

Les actions Ordinaires, les Actions de Catégories A, sont référencées come les «Actions».

2. Souscription et libération des 750.000 «Actions» nouvellement émises par la société par les actionnaires à raison de leur participation actuelle dans la société.

3. Introduction d'un capital autorisé à concurrence d'un million cinq cents mille Euros (1.500.000,- EUR).

4. Modification de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille Euros (750.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à sept cent quatre-vingt-un mille Euros (781.000,- EUR), par la création de:

- six cent soixante-quinze mille (675.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

- soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégories A») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

ayant les mêmes avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par les actionnaires actuels dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer dans l'article cinq des statuts de la Société un capital autorisé d'un montant d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital social de la société est de sept cent quatre-vingt-un mille Euros (781.000,- EUR) représenté par

- sept cent deux mille neuf cents (702.900) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»)

- soixante-dix-huit mille cent (78.100) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégories A») chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-)

Les actions Ordinaires, les Actions de Catégories A, sont référencées come les «Actions».

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,- EUR) qui sera représenté par de actions ordinaires.

Pendant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, de la résolution des actionnaires décidant l'introduction du capital autorisé, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à des augmentations de capital et à émettre des nouvelles actions dans les limites du crédit capital autorisé et notamment d'autoriser le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission des actions lors d'émission d'actions nouvelles contre paiement en numéraire, le capital autorisé étant défini comme le montant par lequel le Conseil d'Administration pourra procéder à des augmentations de capital, en supplément et en surplus du capital souscrit.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés et réduits par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.»

Evaluations de frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EOXIS HOLDING S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.422, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 116 dated January 16, 2008. The articles of incorporations have been amended for the last time to a deed received by the undersigned notary on date of July 21, 2010, published in the Memorial C, Recueil of the Companies and Associations, number 1615 of August 10, 2010.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Alain BOZET, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Cécile ANGELETTI, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of capital in the amount of seven hundred and fifty thousand euros (EUR 750.000.-) to raise it from thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) to seven hundred and eighty-one thousand euro (EUR 781.000.-) by the issuance of:

- six hundred seventy-five thousand (675.000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
 - seventy-five thousand (75.000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares")
- each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

2. Subscription and liberation of seven hundred and fifty thousand (750.000) new shares by the existing shareholders in their participation on the company.

3. Fixation of the authorized capital at one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-).

4. Modification of article 5 of the Company's articles of association

5. Other.

II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance -list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance -list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV.- The meeting is so validly constituted and my validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this Meeting.

The extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital by an amount of seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750.000.-) to raise it from thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) to seven hundred and eighty-one thousand euro (EUR 781.000.-) by the issuance of:

- six hundred seventy-five thousand (675.000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
 - seventy-five thousand (75.000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares")
- each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription and Liberation

The new shares have been subscribed by the existing shareholders of the Company and in the same proportion as their current shareholding in the Company.

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the amount of seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750.000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting resolved to introduce in Article five of the Articles of Incorporation, a authorized capital of a amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1,500,000.- EUR) and to allow the Board of Directors of the Company to increase, during a period of five years, in one or several times the subscribed share capital, within the limits of the present authorized capital.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the meeting resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the company is set at seven hundred and eighty-one thousand euro (EUR 781.000.-) represented by

- seven hundred two thousand nine hundred (702.900) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
 - seventy-eight thousand one hundred (78.100) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares")
- each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Ordinary Shares and the Class A Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares".

The authorised capital is fixed at ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1,500,000.- EUR) which shall represented by ordinary shares.

During a period of five (5) years, from the date of the publication in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the shareholders' resolution to introduce the présent authorized capital, the Board of Directors is authorized and empowered to proceed with capital increases and to issue new shares within the limits of the above mentioned authorized corporate capital and, notably, to authorize the Board of Directors to fix the issue price of the shares, in case of issue of shares against payment in cash, the authorized corporate capital being defined as the amount by which the Board of Directors may proceed with increases of capital in addition to and in excess of the subscribed capital.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at two thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, A. BOZET, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17152. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013020545/182.

(130024436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Bosscm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.599.

Cession de parts sociales

Il résulte, suite à une convention de cession de parts sociales sous seing-privé du 31 décembre 2012, que la société GI GROUP SA, ayant son siège social à L-3862 Schifflange, 56A, Cité op Soltgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B158894 a cédé 30 (trente) parts sociales qu'elle détenait dans la société BOSSCOM Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B156599 à Monsieur VIENI Francesco, né le 22 juillet 1976 à Pétange (Luxembourg), demeurant à B-6637 Fauvillers, 254, le Pachis.

Suite à cette cession, les deux cents parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée BOSSCOM Sàrl sont détenues comme suit:

Mme ALBERT Mélangy, demeurant à B-6637 Fauvillers, 254, Le Pachis 140 parts
 La société COSTANTINI GROUP SA, ayant son siège social à L-3862 Schifflange, 56A, Cité
 op Soltgen 30 parts
 M. VIENI Francesco, demeurant à B-6637 Fauvillers, 254, Le Pachis 30 parts

La cession des parts sociales pré-mentionnée est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et considérée par le conseil de gérance comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Albert Mélangy / COSTANTINI Renato

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013024445/27.

(130030171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Bosscom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.599.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés du 31 décembre 2012 que:

Les associés acceptent la démission de Monsieur INGLEBERT Gilles de son poste de gérant B de la société Bosscom Sàrl

La nouvelle adresse du gérant A de Mme Mélangy ALBERT est la suivante:

254, le Pachis B-6637 Fauvillers

La nouvelle adresse professionnelle du gérant B de M. Renato Costantini est la suivante:

56A, cité op Soltgen L-3862 Schifflange

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013024446/16.

(130030171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

BSN medical Luxembourg Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.941.250,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.995.

—
Extrait des résolutions prises en date du 18 février 2013

L'associé unique a décidé en date du 18 février 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Stefan Holmér, Jens Hoellermann, Karl-Heinz Horrer et Ganash Lokanathen en tant que gérants de la Société avec effet immédiat,

- de nommer Monsieur Hans Payne, né le 28 septembre 1974 à Bromley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 24, Quickbornstrasse, DE- 20253 Hamburg, Allemagne, en tant que gérant B avec effet immédiat pour une période illimitée,

- de nommer Monsieur Stephen Brown, né le 2 septembre 1958 à Hull, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 24, Quickbornstrasse, DE- 20253 Hamburg, Allemagne, en tant que gérant B avec effet immédiat pour une période illimitée,

- de nommer Monsieur Christoph Kossmann, né le 21 juin 1957 à Homburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant A avec effet immédiat pour une durée illimitée,

- de nommer Mademoiselle Fantine Jeannon, née le 8 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant A avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024450/23.

(130029616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Global Sponsoring & Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.857.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL SPONSORING & PROMOTION S.A." (la "Société"), inscrite au Registre de commerce et des sociétés, section B sous le numéro 134857, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 234 du 29 janvier 2008 et dont les statuts les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les UN MILLION (1.000.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à la République du Panama, East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, et adoption par la société de la nationalité Panaméenne.

3.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

4.- Décision de continuer l'activité de la société sous la dénomination GLOBAL SPONSORING 6 PROMOTION S.A. (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription au Panama pourra modifier la dénomination).

5.- Procuration pour la refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions de la loi de Panama.

6.- Divers.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu des dispositions de l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à Panama, East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building 2nd floor, et que la Société adopte la nationalité panaméenne, avec effet au jour de l'enregistrement de la société au Panama.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde pleine décharge pour l'exécution de leur mandat avec effet au jour de l'enregistrement de la société au Panama.

Troisième résolution

L'assemblée décide de continuer l'activité de la société au Panama sous la dénomination de GLOBAL SPONSORING & PROMOTION S.A. (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription de la société au Panama pourra décider de modifier cette dénomination).

Quatrième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités de Panama compétentes.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec pleins pouvoirs de substitution, par lequel il et/ou elle sont autorisés procéder à la refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation panaméenne et à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société au Panama et la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois, à compter de la date d'enregistrement de la Société au Panama. La radiation de la Société

du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sera effectuée dès réception de la confirmation de l'enregistrement de la Société au Panama.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English translation of the previous text

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of GLOBAL SPONSORING & PROMOTION S.A, a société anonyme, (the «Company») having its registered office in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 05, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 234 of January 29, 2008. The articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting was opened with Mr. Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary and scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to the Republic of Panama, East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama and that the Company adopts the nationality of the Republic of Panama.

3.- Resignation of the managers and the auditor and to give them full discharge for the execution of their mandate as of this date.

4.- Decision to continue the activity of the Company in the Republic of Panama under the name of GLOBAL SPONSORING & PROMOTION S.A. (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in Panama may decide to amend this denomination).

5.- To give power to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of Panama.

6.- Miscellaneous

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

According to the dispositions of Articles 67-1 of the law of 10 August 1915 as amended concerning commercial companies (loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales), the meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to the Republic of Panama, East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, and that the Company adopts the nationality of the Republic of Panama, with effect as of the Company's registration in the Republic of Panama.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the actual managers and auditor and gives them full discharge for the execution of their mandate as of the date of the Company's registration in the Republic of Panama.

Third resolution

The meeting decides to continue its activities in the Republic of Panama under the name of GLOBAL SPONSORING & PROMOTION S.A. (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in the Republic of Panama may decide to amend this denomination).

Fourth resolution

The above resolutions are adopted under the suspensive condition of the Company's registration by the competent authorities of the Republic of Panama.

The meeting grants a special power to Mrs. Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliqués, professionally residing in Luxembourg, with full power of substitution, to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the Republic of Panama, and to perform all formalities pertaining to the regis-

tration of the Company in the Republic of Panama and the striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register as of the date of the registration of the Company in the Republic of Panama. The striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register will be carried out upon receipt of the confirmation of the registration of the Company in the Republic of Panama.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62559. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020598/126.

(130024509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

BSN medical Luxembourg Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.941.250,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.995.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé de la Société est désormais:

- BSN medical Luxembourg Group Holding S.à r.l., 1-3 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024451/11.

(130029876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.558.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.492.

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2013, il a été décidé:

- De reconnaître la démission de Monsieur Don Edward Jacobsen en tant que gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2012; et

- D'approuver la nomination de Monsieur Bernie Gayland Wolford Jr., résidant à Route d'Hermance 486, 1248 Hermance, Suisse, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 31 janvier 2013.

Suite à ces résolutions, la Gérance de la Société sera dès lors composé de:

- Roger Barret Hunt, Gérant de Classe N;
- Bernie Gayland Wolford Jr., Gérant de Classe N;
- John Wesley Peavy, Gérant de Classe S; et
- Sander Rijks, Gérant de Classe S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013024452/22.

(130029617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.
